

CHAMP D'APPLICATION ET DISPOSITIONS GENERALES

1. CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de banque mentionnées dans le présent document, sont déclinées conformément au nouveau canevas de présentation harmonisée des tarifs des produits et services offerts par les Etablissements de crédit à leur clientèle (Instruction n°004-05-2015 du 21 mai 2015) de la BCEAO. Elles s'appliquent à toutes les opérations réalisées par Coris Bank International (CBI) au profit de sa clientèle à savoir :

- I. Les conditions générales du compte ;
- II. Les services rattachés au fonctionnement du compte ;
- III. Les services bancaires ;
- IV. Les services banque à distance ;
- V. La gestion des incidents de paiement ;
- VI. Les opérations de change ;
- VII. Les opérations sur titres ;
- VIII. Les opérations de crédits ;
- IX. Les opérations avec l'étranger ;
- X. Les autres services divers.

Les opérations entre banques ne sont pas soumises aux conditions fixées par le présent texte. En revanche, ces conditions s'appliquent à tous les comptes tenus par Coris Bank International pour toutes catégories de clientèle. Les conditions et règlements édictés par les Autorités monétaires s'appliquent de plein droit même si elles ne figurent pas explicitement dans le présent recueil. Aussi, les conditionnalités particulières conclues entre Coris Bank International (CBI) et ses partenaires ne sont pas indiquées dans ce document.

2. DISPOSITIONS GENERALES

De façon générale, sont à la charge du client tous impôts et taxes quelconques présents et à venir sur les perceptions prévues par les présentes conditions. Les tarifs mentionnés s'entendent hors taxes. Toutes les taxes, en particulier la TAF et l'IRC/IRVM, sont intégrales à la charge de la clientèle et retenues à la source suivant les textes en vigueur. Toute opération donnera lieu à la perception d'une commission à la charge du client excepté celles définies par l'Instruction n° 004-06-2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les Etablissements de crédit de l'UMOA à leur clientèle. Tous les ordres reçus de la clientèle jusqu'à 14 h 00 mn seront traités dans la journée. Ceux reçus après 14 h 00 mn seront traités le jour ouvrable suivant.

2.1 Monnaie

Les tarifs indiqués dans ce recueil sont exprimés en francs CFA sauf disposition contraire.

2.2 Périodicité des arrêts de compte

Les arrêts sont effectués aux périodicités suivantes : Comptes de chèques et comptes courants : mensuel (chaque fin de mois). - Compte d'épargne : une fois par an (au 31 décembre ou au jour de la clôture du compte) ou deux fois par an (au 30 juin et au 31 décembre) selon le type de compte.

2.3 Dates de valeur

Les dates de valeur sont exprimées en jours ouvrables, le samedi est un jour non ouvrable.

2.4 Conditions liées aux produits et opérations de finance islamique

Toutes les conditions générales sont applicables à la finance islamique sauf celles référant à des taux d'intérêts (débitaire ou créditaire). Toutefois, partout où des conditions spécifiques ont été définies telles que répertoriées dans la rubrique « services divers », elles se substituent aux conditions générales.

2.5 Taux débiteurs

- Taux de base bancaire (en abrégé « TBB ») : 8.5% à partir du 21 mai 2018
- Taux d'usure : 15% à partir du 1er janvier 2014 • Meilleur Taux Débitaire (en abrégé « MTD ») : TBB Ces conditions peuvent être modifiées à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec vos Chargés de clientèle sur toute l'étendue de notre réseau d'agences.

Ces conditions peuvent être modifiées à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec vos Chargés de clientèle sur toute l'étendue de notre réseau d'agences.

Entrée en vigueur : 21 mai 2018

Suivant le canevas de présentation harmonisée établi par l'Instruction n°004-05-2015

A - TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

I - CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		
1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Gratuit
1.1.1.5	Plan d'épargne logement	Gratuit
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	Gratuit
1.1.1.7	Compte joint	
1.1.1.7.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.8	Compte indivis	
1.1.1.8.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.9	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	Non exigés
	Dépôt à terme	1 000 000
1.1.1.11	Assurance décès accidentiel associée au compte chèque	Non commercialisé
1.2	Conditions de clôture de compte	
1.2.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.2.4	Compte d'épargne logement	Gratuit
1.2.5	Plan d'épargne logement	Gratuit
1.2.6	Compte sur livret	Gratuit
1.2.7	Compte joint	
1.2.7.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8	Compte indivis	
1.2.8.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.9	Lettre de clôture juridique	
	Frais d'expédition ou de signification de lettre de clôture juridique	Frais réels
1.2.10	Attestation de clôture de compte	10 000
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Néant
II. SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur (MTD) appliqué à la clientèle	TBB
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	Gratuit
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Gratuit
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé (frais de forçage)	1 000
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé (frais de forçage)	1 000
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
	Retraités & Etudiants des écoles professionnelles	Gratuit
	Salariés	995
	Non salariés	2 000
	Coris Emergence (Non salarié)	2 137
2.1.1.8	Arrêté de compte (tarif mensuel)	Cf tarifs 2.1.1.1 à 2.1.1.7
2.1.1.9	Relevé d'Identité bancaire (RIB)	1 000
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	
	Frais mensuel de gestion interdit bancaire	10 000
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	Non commercialisée
2.1.1.12	Assurance automobile	Non commercialisée
2.1.2	Relevés de compte	
	Mensuel	
2.1.2.1	Papier	Gratuit
	Electronique	Gratuit
	A la demande (mois en cours)	
2.1.2.2	Papier	1 000
	Electronique	500
	DAB/GAB	100
2.1.2.3	Autres périodes (tarif par mois)	Cf tarifs 2.1.2.2
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	
		Gratuit
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	
		Néant
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	30 000
2.1.5.2	Attestation de non engagement	15 000
	Autres types d'attestations bancaires	
	Attestation de prêt soldé	5 000
	Attestation de capacité financière	50 000
	Attestation de visa/carte de séjour	
2.1.5.3	Attestation de domiciliation bancaire	30 000
	Attestation de prise en charge	50 000
	Attestation de virement irrévocable	50 000
	Attestation de compte bancaire	30 000
	Attestation de bonne collaboration	50 000
	Attestation de clôture de compte	10 000
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	50
2.1.7	Frais pour procuration	1 000
2.1.8	Conditions créditrices	
	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	
	Compte d'épargne logement (CEL)	
	Durée minimale d'épargne	04 ans

2.1.8.1	Dépôt minimum mensuel	25 000	
	Financement du logement	7%	
	Epargne Leader		
	Solde minimum indisponible pendant la durée du contrat	5 000 000	
	Durée minimale d'épargne	03 ans	
	Epargne Vision		
	Solde minimum indisponible pendant la durée du contrat	2 000 000	
	Durée minimale d'épargne	03 ans	
	Epargne Immo		
	Durée minimale d'épargne	02 ans	
	Dépôt minimum mensuel	150 000	
	Financement	7%	
Epargne Habitat			
Durée minimale d'épargne	02 ans		
Dépôt minimum mensuel	250 000		
Financement	7%		
Autres conditions	Suivant tarifs agence immobilière		
Epargne Investmo			
Dépôts et durée minimum	Libre		
Autres conditions	Suivant tarifs agence immobilière		
Epargne Bissongo			
Cible enfants	de 0 à 18 ans		
Durée minimale d'épargne	2 ans		
Don à l'ouverture	5 000		
Autres dépôts et produits d'épargne			
Comptes d'épargne classiques (solde minimum)			
Epargne Coris (solde minimum)	10 000		
Epargne Rummé (solde minimum)	5 000		
Epargne Pèlerinage (solde minimum)	50 000		
Epargne Bissongo (solde minimum)	5 000		
2.1.8.2			
Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle			
Compte Epargne Logement (CEL)	4% l'an		
Epargne Leader	5% l'an reversé 2 fois		
Epargne Vision	4% l'an		
Epargne Immo	4% l'an		
Epargne Habitat	4% l'an		
Epargne Investmo	3,5% l'an		
Epargne Bissongo	4,5% l'an		
2.1.8.3			
Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple			
Comptes d'épargne classiques	3,5% / an		
Epargne Coris	3,5% l'an reversé 2 fois		
Epargne Rummé	3,75% l'an reversé 2 fois		
Epargne Pèlerinage	4% l'an		
2.1.8.4			
Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme			
2.1.8.5			
2.1.8.6			
2.2			
2.2.1			
2.2.1.1			
2.2.1.1.1			
2.2.1.1.2			
2.2.1.1.3			
2.2.1.1.4			
2.2.1.1.5			
2.2.1.1.6			
2.2.1.2			
2.2.1.3			
2.2.1.4			
2.2.1.5			
2.2.1.6			
2.2.1.7			
2.2.1.8			
2.2.1.9			
2.2.1.10			
2.2.1.11			
2.2.1.12			
2.2.1.13			
2.2.1.14			
2.2.1.15			
2.2.1.16			
2.2.2			
2.2.2.1			
2.2.2.1.1			
2.2.2.1.2			
2.2.2.1.3			
2.2.2.1.4			
2.2.2.1.5			
2.2.2.1.6			
2.2.2.1.7			
2.2.2.1.8			
2.2.2.1.9			
2.2.2.1.10			
2.2.2.1.11			
2.2.2.1.12			
2.2.2.1.13			
2.2.2.1.14			
2.2.2.1.15			
2.2.2.1.16			
2.2.2.2			
2.2.2.2.1			
2.2.2.2.2			
2.2.2.2.3			
2.2.2.2.3.1			
2.2.2.2.3.2			
2.2.2.2.3.3			
2.2.3			
2.2.3.1			
2.2.3.1.1			
2.2.3.1.2			
2.2.3.1.3			

2.2.2.1.2		
2.2.2.1.2.1		
2.2.2.1.2.2		
2.2.2.1.2.3		
2.2.2.1.2.4		
2.2.2.1.2.5		
2.2.2.1.2.6		
2.2.2.1.3		
2.2.2.1.4		
2.2.2.1.5		
2.2.2.1.6		
2.2.2.1.7		
2.2.2.1.8		
2.2.2.1.9		
2.2.2.1.10		
2.2.2.1.11		
2.2.2.1.12		
2.2.2.1.13		
2.2.2.1.14		
2.2.2.1.15		
2.2.2.1.16		
2.2.2.2		
2.2.2.2.1		
2.2.2.2.2		
2.2.2.2.3		
2.2.2.2.3.1		
2.2.2.2.3.2		
2.2.2.2.3.3		
2.2.3		
2.2.3.1		
2.2.3.1.1		
2.2.3.1.2		
2.2.3.1.3		

2.2.3.1.4		
2.2.3.1.5		
2.2.3.1.6		
2.2.3.1.7		
2.2.3.1.7.1		
2.2.3.1.7.2		
2.2.3.1.8		
2.2.3.1.9		
2.2.3.2		
2.2.3.2.1		
2.2.3.2.1.1		
2.2.3.2.1.2		
2.2.3.2.2		
2.2.3.2.3		
2.2.3.2.4		
2.2.3.2.5		
2.2.3.2.6		
2.2.3.2.7		
III. SERVICES BANCAIRES		
3.1		
3.1.1		
3.1.2		
3.1.3		
3.1.4		
3.1.5		
3.1.6		
3.2		
3.2.1		
3.2.2		
3.2.3		
3.2.4		
3.2.5		
3.2.6		
3.2.7		
3.2.8		
3.2.9		
3.2.10		
3.2.11		
3.2.12		
3.2.13		
3.2.14		
3.2.15		
3.2.16		
IV. SERVICES BANQUE A DISTANCE		
4.1		
4.2		
4.3		

